

DÉLÉGATION À L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
DIRECTION DE L'ANIMATION LOCALE

N° de l'ordre du jour : **9**

Rapporteur : Madame Magali RAUX

Aide à l'implantation commerciale - Attribution d'aides Boutique Tremplin

EXPOSE

Rappel du contexte :

Afin d'encourager l'installation de nouveaux commerces en centre-ville, la Ville de Chalon-sur-Saône a mis en place une aide à l'implantation commerciale à destination de porteurs de projets via un dispositif « Boutique tremplin ».

Le dispositif Boutique Tremplin vise à encourager l'implantation de nouveaux commerces pour les commerçants et artisans répondant à une typologie d'activité définie et un périmètre arrêté par un règlement.

Le règlement d'intervention a pour objet de présenter l'ensemble des conditions d'éligibilité des entreprises commerciales et artisanales susceptibles de bénéficier de l'aide à l'implantation mise en place et financée par la Ville de Chalon-sur-Saône, ainsi que la procédure d'octroi de cette aide.

Description du dispositif proposé :

A réception des dossiers complets des porteurs de projets au sein du service Commerce et Artisanat, un accusé de réception a été envoyé aux porteurs de projets.

Les dossiers ont ensuite été étudiés par la commission d'attribution composée de :

- Monsieur le Maire de Chalon-sur-Saône ou son représentant,
- le représentant de la Chambre de Commerce et D'industrie,
- le représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
- le représentant d'Associations de Commerçants.

L'aide proposée par la Ville de Chalon-sur-Saône s'applique au montant hors taxes du loyer du local commercial.

- 30 % du loyer (hors charges) sur la première année d'occupation du local commercial.
- L'aide maximale sera de 500 €/mois le premier semestre.
- L'aide maximale sera de 300 €/mois le second semestre.

L'aide apportée par la Ville de Chalon-sur-Saône sera à destination directe de l'opérateur privé sans intermédiaire possible.

A la suite des Commissions Boutique tremplin en date du lundi 08 juin 2026 et du lundi 15 juin 2026, le Conseil Municipal doit se prononcer pour approuver l'attribution des aides dont les dossiers ont été examinés.

DECISION

Cadre juridique :

Vu les articles L.1511-3 et L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CM-2021-12-33-1 du Conseil municipal en date du 16 décembre 2021 approuvant le règlement d'intervention d'aide à l'implantation commerciale « Boutique Tremplin »,

Vu les avis des Commissions Boutique Tremplin en date du lundi 08 juin 2026 et du lundi 15 juin 2026,

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver l'attribution des fonds d'aides aux commerces listés en annexe ;
- D'approuver les conventions à conclure avec les opérateurs commerciaux bénéficiaires des aides ;
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions.

Annexe 1 :

Dossiers ayant reçu un avis favorable de la commission du lundi 8 juin 2026 :

ENTREPRISE	LOCALISATION	TYPOLGIE	MONTANT DU LOYER HT	Montant de l'aide	Date d'installation
LIZELIO	13 rue de Strasbourg	Restauration traditionnelle	435 €	1 566 €	17/02/2026
SEPT 1 COIFFEUR BY AMANDINE	66 rue aux Fèvres	Services commerciaux : salon de coiffure	1 000 €	3 600 €	01/01/2026
OJAS	2 rue aux Fèvres	Commerce de détails de fleurs, plantes, graines, engrais	1 200 €	3 960 €	10/03/2026

Dossiers ayant reçu un avis favorable de la commission du lundi 15 juin 2026 :

ENTREPRISE	LOCALISATION	TYPOLGIE	MONTANT DU LOYER HT	Montant de l'aide	Date d'installation
HERA PILATES REFORMER STUDIO	2 rue du Port Villiers	Activité des centres de culture physique	2 100 €	4 800 €	01/03/2026
UN MARDI SOIR	12 rue du Pont	Cave et bar à vin	850 €	3 060 €	01/04/2026
JOYE	14 place de l'Hôtel de Ville	Restauration traditionnelle	1 516,25 €	4 529,25 €	22/04/2026